



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CÔTÉ SOLEIL

### Côté Soleil

SARL au capital de 15300€ - Siret 494 859 267 00028 - IM062120006  
Siège social : 103 rue Adophe Thiers, 62200 Boulogne-sur-mer  
Tél. 09 73 88 47 17  
Sites Internet : [www.cotesoleilexpeditions.com](http://www.cotesoleilexpeditions.com) & [www.cotesoleilvoyages.fr](http://www.cotesoleilvoyages.fr)  
Membre de la Coopérative CEDIV TRAVEL

### PRÉAMBULE

Les Conditions Générales de Vente (CGV) qui suivent définissent les conditions d'achat de prestations touristiques par le Voyageur auprès de Côté Soleil en agence, par mail ou par téléphone, et sur le site [www.cotesoleilvoyages.fr](http://www.cotesoleilvoyages.fr). Elles sont portées à la connaissance de la personne concluant le contrat avant tout engagement de sa part pour lui-même et les autres voyageurs inscrits au contrat et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des Prestations et dans certains cas, les Conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations.

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter selon les présentes Conditions de Vente, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, toute demande de réservation entraîne l'entière adhésion du client aux Conditions de Vente de Côté Soleil.

### 1 – PRESTATIONS

Les prestations sont créées sur mesure pour les clients.

#### **Caractéristiques des voyages :**

Celui-ci comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non d'un nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ ;
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour même si votre départ est prévu très tôt le matin ou très tard le soir.

### 2 – INSCRIPTION & MODALITÉS DE PAIEMENT

Préalablement à la conclusion du contrat de vente le Client doit attirer l'attention de Côté Soleil sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute demande spécifique non-mentionnée dans le contrat ne pourra constituer une obligation à la charge de Côté Soleil.

Il est impératif que chaque passager soit muni d'un passeport individuel ou d'une Carte Nationale d'Identité selon le pays de destination (Autorisation de sortie obligatoire pour les enfants mineurs non accompagnés par la personne ayant autorité parentale). Il appartient au client de vérifier la validité des documents en sa possession.

#### **Acompte et solde :**

À la réservation, pour les voyages de tour-opérateur, un acompte de 30% du total des prestations doit être réglé, le solde étant dû 45 jours avant la date de départ.

Pour nos expéditions, voyages à la carte et voyages de groupe (supérieur à 10 participants) un acompte de 50% doit être réglé à la réservation. Le solde étant dû 60 jours avant la date de départ.

La réservation est provisoire et devient ferme au parfait paiement de l'acompte.

Le Client peut effectuer son règlement :

- par virement bancaire sur le compte encaissement de Côté Soleil ;
- par carte bancaire française, suisse, ou belge ;

- en espèces, si le paiement est effectué dans notre agence dans la limite légale de 1.000 € maximum par contrat de vente ;
- par chèque à l'ordre de Côté Soleil ;
- par chèques vacances (ANCV) sauf pour le paiement des billets vols secs (3% de frais sur le montant payé en chèques vacances).

#### **Absence d'un droit de rétractation :**

En vertu de l'article L.221-28-12° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

### 3 – ANNULATION ET CHANGEMENTS

#### 3.1 ANNULATION DU CLIENT

**(Conditions de l'agence en sus des conditions d'annulation du TO, de la compagnie aérienne et du réceptif local)**

Le client peut annuler le contrat à tout moment avant le départ moyennant l'application de frais d'annulation. En cas d'annulation du contrat, Côté Soleil doit rembourser le voyageur dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours après l'annulation du contrat. Une assurance multirisque est conseillée.

#### **Voyages vendus par un tour-opérateur :**

De la réservation au 45<sup>ème</sup> jour avant la date de départ l'acompte de 30% versé est retenu.

Du 44<sup>ème</sup> au jour du départ, 100% de la prestation est retenue.

#### **Pour nos expéditions, voyages à la carte et voyages de groupe :**

De la réservation au 60<sup>ème</sup> jour, l'acompte de 50% versé à la réservation sera retenu.

Du 59<sup>ème</sup> au jour du départ, 100 % de la prestation sera retenue.

#### **Pour les vols secs :**

De la réservation au jour J, 100 % du billet sera retenu.

#### 3.2 MODIFICATIONS DU SÉJOUR PAR LE CLIENT

Si lors de son séjour, le client décide de modifier son séjour (hôtel, circuit, nombre de jours...) celui-ci devra prendre à sa charge l'ensemble des frais résultants de ces modifications.

Cas particulier des expéditions en haute altitude : Si le voyageur doit redescendre de la montagne pour des raisons de sécurité liées à sa propre santé, il devra alors prendre à sa charge les frais hôteliers associés.

#### 3.3 ANNULATION ET MODIFICATIONS PAR CÔTÉ SOLEIL

Si Côté Soleil doit annuler un départ (nombre insuffisant de participants ou quelque motif que ce soit), le client sera intégralement remboursé sous 14 jours sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Côté Soleil répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait des tiers. Côté Soleil ne peut être tenue pour responsable et redevable d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires et d'itinéraires prévus, de modifications ou d'annulation par nos prestataires et réceptifs sur place ; en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses (routes coupées, fleuves en crue, éloignement des centres médicaux, moyens de communications difficiles, attentats...) indiquant notamment, la sécurité des voyageurs ou des changements de législation.

Côté Soleil peut être contrainte de changer les hôtels ou les bateaux de croisière et l'ordre des circuits ou les étapes des autotours prévus sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du voyage. Le Client en sera avisé au préalable et les prestataires lui fourniront un service dans une catégorie similaire ou supérieure à celle proposée initialement.



#### 4 – PRIX

Tous nos prix sont indiqués par personne en euros et TTC sur une base de chambre double. Ils ont été établis à la date de l'élaboration du programme. Conformément au régime de la TVA sur la marge applicable aux forfaits touristiques, nos contrats et factures ne mentionnent pas la TVA.

Seules les prestations mentionnées dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix.

Conformément aux articles L. 211-12 et R.211-8 du code de tourisme, Côté Soleil se réserve le droit de modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les modalités suivantes :

-Prix du transport, lié notamment au coût du carburant ;  
-Redevances et taxes (taxes touristiques, d'atterrissage, de débarquement, d'embarquement) ;

-Taux de change en rapport avec le contrat.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente quelle que soit son importance l'information sera transmise au Client de manière claire et compréhensible avec les justificatifs et le calcul, au plus tard 20 jours avant le début du voyage ou du séjour.

La souscription d'une assurance Garantie des prix est conseillée.

#### 5– TRANSPORT AÉRIEN

Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendants de la volonté de l'agence de voyage, qui conseille au voyageur de prévoir des temps de connexions suffisants pour ses correspondances éventuelles, ainsi que d'éviter tout engagement le jour même et le lendemain de ses voyages aller et retour.

Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'élaboration de la brochure ou de leur publication sur le site. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ.

Il peut arriver que les compagnies aériennes travaillant en alliance (partage de code ou *code-share*) émettrices du billet, fasse opérer le vol par une autre compagnie faisant partie de cette même alliance.

En cas de défaillance d'une compagnie aérienne ou de grèves, l'agence ne pourra être tenue responsable. Une assurance multirisque est recommandée.

#### **Prix du transport aérien :**

Nos prix sont calculés sur la base de tarifs aériens réservés en fonction d'un prix de référence dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation que la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous proposerons alors, une offre en fonction des places disponibles. Dans ce cas le prix peut être différent ce qui impliquera un supplément tarifaire.

#### **Convocations aéroport :**

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien **3 heures avant l'heure de décollage** de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. En cas de non-respect de l'heure limite, les places réservées peuvent être attribuées à d'autres voyageurs, et aucun remboursement ne pourra être effectué.

#### 6 – SANTÉ – APTITUDE PHYSIQUE

Il appartient au client de s'assurer de sa condition physique suivant le voyage envisagé, de se munir de son éventuel traitement médical habituel et d'entreprendre les traitements préventifs et vaccinations le cas échéant. Il reste seul responsable de l'appréciation des risques. **Une visite médicale est vivement recommandée avant tout voyage à l'étranger.** Dans le cadre de nos expéditions en altitude, une consultation par un spécialiste de la médecine de montagne avec test à l'hypoxie est demandée.

Côté Soleil ne saurait être tenue pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée après l'inscription ou au cours du voyage/expédition et pourrait refuser à tout voyageur concerné de poursuivre le voyage/expédition si cela s'avérait dangereux tant pour lui-même que pour les autres voyageurs du groupe, sans que le voyageur puisse contester la décision prise par Côté

Soleil et solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

#### 7 – ASSURANCE VOYAGE

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Côté Soleil a négocié pour vous, avec son partenaire ASSUREVER, des formules d'assurance vous permettant d'être couverts avant votre départ en cas d'annulation et pendant votre séjour. Les assurances sont à souscrire au moment de votre commande. Les conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

#### 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon les termes du RGPD, le voyageur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à Côté Soleil et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. L'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité garantie par le RGPD doit être exercé par écrit auprès de Côté Soleil à l'adresse mail suivante : [voyagescotesoleil@gmail.com](mailto:voyagescotesoleil@gmail.com). Le demandeur sera tenu de justifier de son identité. Pour en savoir plus sur la politique de protection des données pratiquée par Côté Soleil : [https://www.cotesoleilexpeditions.com/Mentions\\_legales.y.htm](https://www.cotesoleilexpeditions.com/Mentions_legales.y.htm)

#### 9 – GARANTIES PROFESSIONNELLES

##### **Assurance de Responsabilité Civile :**

Les garanties d'assurance de Côté Soleil sont acquises auprès de HISCOX SA, 38 Av. de l'Opéra, 75002 Paris, RCP125999. Cependant, l'agence ne saurait se substituer à la responsabilisation civile individuelle dont chaque personne doit être titulaire.

##### **Garantie financière obligatoire :**

Elle est apportée par l'APST 15 Av. Carnot, 75017 Paris.

##### **Loi applicable :**

Côté Soleil une société française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français.